

Conditions générales formation « parent-accompagnant »

A l'issue de la formation suivie à la Gavotte, les parents reçoivent une carte.

Celle-ci doit-être présentée à chaque balade à la Gavotte afin de pouvoir privilégier du tarif « parent-accompagnant ».

La carte est individuelle et non-transmissible. Sa validité est sans limite dans le temps.

Les parents peuvent partir en balade uniquement aux jours et horaires prévus par la Gavotte (*mercredi, samedi et dimanche dès 13h30 (5 balades de 30 minutes) hors vacances scolaires où les camps sont organisés*) sauf exception accordée par la Gavotte (*vous serez prévenu par email dans ce cas*).

Les parents et leurs enfants doivent être assurés (accident et RC), la Gavotte n'est pas responsable en cas d'accident ou de dommage.

Les parents s'engagent à respecter les consignes enseignées lors de la formation (*sécurité, respect de l'animal...etc*) et les rappeler à leurs enfants.

En cas de perte, la ré-impression de la carte coûtera CHF 5.-.

L'association Ferme de la Gavotte